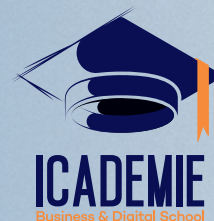


CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

ÉTABLIR ET PRÉSENTER DES ÉTATS PRÉVISIONNELS DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE - 160h



Bloc de compétences issu de la certification professionnelle de niveau 5 :

« Gestionnaire comptable et fiscal », enregistrée au RNCP* par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion.

Fiche RNCP* n°37949 enregistrée et publiée au Journal Officiel le 01/08/2018, code NSF :

314t : Etablissement des documents comptables et de gestion

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37949/>

*Répertoire National des Certifications Professionnelles



OBJECTIFS

La certification complète « Gestionnaire comptable et fiscal » permet au futur gestionnaire comptable et fiscal d'établir pour l'entreprise les différents documents comptables, fiscaux nécessaires à l'analyse patrimoniale et de gestion de l'année ou pluriannuelle.

Les travaux réalisés par le gestionnaire comptable et fiscal peuvent portés sur les éléments suivants :

- La qualité de l'information comptable, c'est-à-dire les saisies d'écritures réalisées par lui-même ou bien par une ou plusieurs autres personnes. Cette analyse faisant partie intégrante du contrôle interne.
- Les travaux d'inventaire, qu'ils soient périodiques, mensuels, trimestriels ou annuels, impliquant une maîtrise du processus et des procédures de réalisation des ajustements nécessaires en comptabilité et un respect juridique, comptable et fiscal des éléments traités.
- La présentation des comptes périodiques ou annuels, un point important, c'est-à-dire être à même de produire un bilan, un compte de résultat et une annexe en fonction de la réglementation.
- La fiscalité de l'entreprise reposant sur deux axes, la TVA d'une part, et la fiscalité « d'exploitation » d'autre part. Ce dernier point montre une limite sur le plan fiscal, en effet les opérations complexes, ou celles relatives à des conditions territoriales (entreprises nouvelles, zones franches urbaines, zones de revitalisation rurales, etc.) sont hors du champ d'action.
- L'analyse des comptes concluant les travaux en mettant en évidence à partir de ratios, de retraitements de postes comptables, les éléments de gestion permettant au décideur de définir un plan d'action.

Le gestionnaire comptable et fiscal exerce dans différentes structures :

- Dans les petites ou moyennes entreprises en tant que comptable unique ou responsable comptable, et au sein d'un cabinet d'expertise comptable en tant que collaborateur assistant ou gestionnaire de dossiers.
- Dans les petites et moyennes entreprises, où il assure seul ou avec une équipe, l'ensemble des travaux de comptabilité et de gestion. Dans une entreprise de taille intermédiaire, il sera spécialisé sur une activité spécifique, et intégré au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Dans les cabinets d'expertise comptable, sous l'autorité d'un expert-comptable ou d'un chef de mission, il assure la tenue de la comptabilité et effectue les travaux de fin d'exercice des dossiers dont il a la charge.

Selon l'organisation, le gestionnaire comptable et fiscal est en relation avec les clients, les fournisseurs, les organismes financiers, les administrations fiscales et sociales... Le principal interlocuteur interne étant le chef d'entreprise ou son adjoint.

En fonction des interlocuteurs, le gestionnaire comptable et fiscal développe un savoir-faire relationnel et de communication. Il a connaissance des principales catégories de handicap, de leurs conséquences pour les personnes en situation professionnelle et des principaux aménagements génériques correspondant à l'activité du service.

Le gestionnaire comptable et fiscal réalise ses travaux à l'aide de logiciels. Il maîtrise l'utilisation des outils bureautiques et plus particulièrement le tableur, les modes de communication et de transfert numériques.

L'emploi s'exerce de façon sédentaire avec des outils informatiques dédiés. Le travail sur écran devient la norme, 2 ou 3 écrans de grande dimension. Les conditions d'emploi sur écran doivent être respectées.

L'emploi en cabinet d'expertise comptable nécessite des déplacements en entreprise, cependant cela tend à disparaître.

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

ÉTABLIR ET PRÉSENTER DES ÉTATS PRÉVISIONNELS DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE - 160h

Bloc de compétences issu de la certification professionnelle de niveau 5 :

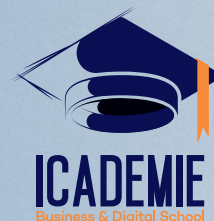
« Gestionnaire comptable et fiscal », enregistrée au RNCP* par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion.

Fiche RNCP* n°37949 enregistrée et publiée au Journal Officiel le 01/08/2018, code NSF :

314t : Etablissement des documents comptables et de gestion

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37949/>

*Répertoire National des Certifications Professionnelles



OBJECTIFS

Compétences et aptitudes visées

- Analyser les états comptables de synthèse
- Établir et présenter des budgets et prévisions financières

PROFIL

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Apprentis
- Personnes en poursuite ou en reprise d'études

DURÉE ET ACCESSIBILITÉ



Durée de la formation : **160h**

La formation s'effectue 100 % à distance
(hors examens)

Après étude du dossier et selon les aménagements possibles, les méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation peuvent être adaptées aux publics en situation de handicap.

MODALITÉS D'ADMISSION

- Expérience professionnelle ou connaissance dans le domaine administratif et comptable fortement recommandée
- Disposer d'un ordinateur muni d'une connexion internet, d'un micro et d'une caméra fonctionnels.

PRÉ-REQUIS

Pour accéder à ce parcours, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Entretien
- Dossier de candidature
- Réussite aux tests de positionnement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel et en groupe assuré par des tuteurs/formateurs experts dans le domaine.
- Encadrement assuré par un référent pédagogique et un référent examens.
- Webconférences en direct (également accessibles en différé), forums de discussions, messagerie personnelle.
- Apports de contenus, analyse de cas pratiques, jeux de rôles, échanges libres.
- Plateforme accessible 7j/7.
- Accès à une vidéothèque et une bibliothèque numérique.

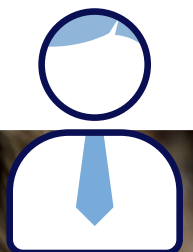
PROGRAMME

ANALYSER LES ÉTATS COMPTABLES DE SYNTHÈSE

- Pour fournir aux dirigeants de l'entreprise une information de gestion détaillée à partir des états de synthèse, le Gestionnaire comptable et fiscal, détermine et commente les différents ratios et tableaux comptables nécessaires à la compréhension de l'activité.
- Il calcule et présente les soldes intermédiaires de gestion, le seuil de rentabilité, les ratios de structure, le bilan fonctionnel, le fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, le tableau de financement, le tableau des flux de trésorerie, les tableaux de bord périodiques et tout document complémentaire.

ÉTABLIR ET PRÉSENTER DES BUDGETS ET PRÉVISIONS FINANCIÈRES

- Conformément à la demande de la direction de l'entreprise, établir et présenter les documents relatifs aux prévisions à court, moyen ou long terme des orientations de l'entreprise. La valorisation des prévisions passe par des budgets et des plans de trésorerie jusqu'aux plans de financement. Ce travail est retenu pour déterminer un choix d'investissement en définissant la rentabilité. Tous les documents présentés sont assortis d'un commentaire synthétique de la situation.



Modalités d'évaluation

Deux sessions d'examens par an : mars et septembre.

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante par le biais :

- D'une mise en situation professionnelle : étude de cas réalisée le jour de l'examen ;
- D'un entretien technique faisant suite à la mise en situation (questionnement à partir de la production et sur compétences professionnelles).

La validation de la certification globale sera complétée par :

- Un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- Les résultats des évaluations passées en cours de formation ;
- Un entretien final.

Équivalences et Passerelles

Il n'y a pas d'équivalences et passerelles sur cette formation.

Période en entreprise

La période en entreprise est facultative dans le cadre de la validation du bloc de compétences seul.

En cas de validation complète de la certification professionnelle de Gestionnaire comptable et fiscal, la période en entreprise n'est pas obligatoire, mais elle est vivement conseillée afin d'acquérir des compétences professionnelles nécessaires sur le terrain et afin de pouvoir rédiger un dossier professionnel basé sur des expériences concrètes.

DÉBOUCHÉS

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Comptable gestionnaire
- Comptable
- Comptable unique
- Comptable général
- Collaborateur de cabinet comptable
- Chef comptable
- Responsable comptable
- Responsable comptable et financier

POURSUITE D'ÉTUDES

La validation de l'ensemble des blocs de cette certification professionnelle vous donne les clés pour être rapidement opérationnel sur le marché de l'emploi. Toutefois, une poursuite d'études peut être une option intéressante si vous souhaitez renforcer votre profil ou vous spécialiser (ex : Bachelor Chargé de Recrutement et Conseil en Ressources Humaines).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉLAIS D'ACCÈS

Inscriptions à tout moment de l'année.

Le délai d'accès à la formation est habituellement de 14 jours après validation de votre dossier.

TARIFS

À partir de 1550 € TTC.

Contactez le service Conseil en Formation pour le détail des conditions tarifaires.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- CPF
- Plan de développement des compétences
- Autofinancement

Prise en charge à 100 % possible selon les modalités de financement.

INDICATEURS DE RÉSULTATS – 2024

Ces résultats proviennent de deux enquêtes réalisées auprès de nos 29 apprenants ayant passé les examens : une enquête de satisfaction (taux de retour : 31,03 %) et une enquête d'insertion (taux de retour : 34,48 %).

- **Taux de réussite : 75,86 %**
- **Taux de satisfaction : Non significatif**
- **Taux d'insertion à 6 mois : 90 %**
- **Taux d'insertion à 6 mois dans les métiers visés : 90 %**



ICADEMIE
Business & Digital School

Formation à Distance

3 Rue Racine
83000 Toulon
09 73 03 01 00
contact@icademie.com
SIRET 489 088 971 00093

Aix-en-Provence

415 Avenue des Chabauds
13320 Bouc-Bel-Air
04 42 58 86 31
contact@icademie-aixenprovence.com
SIRET 489 088 971 00077

Toulon

15 Boulevard de Strasbourg
83000 Toulon
04 89 33 14 62
contact-toulon@icademie.com
SIRET 489 088 971 00051

Paris

5 Rue Saint-Georges
75009 Paris
01 75 85 85 65
contact@icademie-paris.com
SIRET 489 088 971 00101

Lille

5/7 Rue Sainte Anne
59800 Lille
03 66 72 22 25
contact@icademie-lille.com
SIRET 489 088 971 00069

Ce document peut faire l'objet de modifications afin de répondre à des impératifs d'ordre pédagogique.

Date de MAJ de la fiche : 28/08/2025